



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25036734

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège - division Namur

10 MARS 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0474 459 068**

Nom

(en entier) : **BELGIUM CONSULTING MANAGEMENT**

(en abrégé) : **B.C.M.**

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **route de Hannut 54 - 5004 Bouge**

Objet de l'acte : Révocations - Nominations

Résolutions de l'actionnaire unique du 05 mars 2025.

Par la présente, le conseil d'administration est révoqué ce jour et sont nommés administrateurs avec effet ce jour :

- Monsieur Paul BEQUET. Son mandat sera exercé à titre gratuit sauf disposition contraire.
- Monsieur Eric LORFEVRE. Son mandat sera exercé à titre gratuit.
- La SRL Groupe SOGENAM dont le siège est établi route de Hannut, 54 à 5004 Bouge inscrite à la BCE sous le numéro 1019.002.321 avec Madame Stéphanie LORFEVRE pour représentant permanent.

Leurs mandats prennent effet ce jour et viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2031 approuvant les comptes de l'exercice 2030.

Sauf décision contraire, ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 05 mars 2025.

A l'unanimité, le conseil d'administration confirme Monsieur Paul BEQUET renommé ce jour administrateur par l'actionnaire unique en tant qu'administrateur-délégué

Ce mandat prend effet ce jour et viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2031 approuvant les comptes de l'exercice 2030.

Sauf décision contraire, ce mandat sera exercé à titre gratuit.

A l'unanimité également, Le conseil d'administration confirme conférer la fonction de président du conseil d'administration à Monsieur Eric LORFEVRE renommé ce jour à la fonction d'administrateur par l'actionnaire unique. Ce mandat est exercé à titre Gratuit.

Pour extrait conforme,
Stéphanie LORFEVRE,
représentant permanent de
Groupe SOGENAM SRL
Administrateur

Déposées en même temps : copies certifiées conformes des procès-verbaux du 05 mars 2025

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).